Nouvelles ouvertures commerciales à Bellot et Saint-Barthélemy

Seine-et-Marne Numérique a le plaisir de vous informer de l’ouverture à la commercialisation, à compter du 30 septembre 2022, de la zone couverte par les Points de Mutualisations (PM) du réseau sem@fibre77 suivants :
• PM 799 couvrant la commune Bellot, pour un total de 17 prises,
• PM 799 couvrant la commune Saint-Barthélemy, pour un total de 154 prises.

Dans le mois qui précède la date annoncée, les FAI (Fournisseurs d'accès à Internet) peuvent commencer des démarchages commerciaux sans toutefois pouvoir enregistrer de commande.



Pour obtenir plus d'informations sur votre éligibilité et les démarches à suivre pour vous raccorder à la fibre, vous pouvez vous rendre dès à présent sur le site semafibre77.com